

Fondation fransaskoise : assemblée extraordinaire

11 novembre 2012, Travelodge, Saskatoon

Procès-verbal

Présences:

Roger Lepage	Wlifrid Denis	Laurette Lefol	Armand Roy	Cindy Legrand
Annette Labelle	Simone Couture	Francis Kasongo	Laurent Desrosiers	Eric Lefol
Michel Cloutier	Fidgi Gendron	Josée Lévesque	André Poulin-Denis	Jeannine Poulin
Georgette Duhaime	Pauline Tétreault	Elizabeth Perreault	Félicité Nibogora	Sylvie Bergeron
Véronique Eberhart				

Ouverture de l'assemblée extraordinaire à 11h15 par Wilfrid Denis

Il est proposé que Wilfrid Denis préside l'assemblée anime l'assemblée extraordinaire de ce dimanche le 11 novembre

Proposé par : Annette Labelle

Appuyé par : Francis Kasongo

Adopté à l'unanimité

Il est proposé d'adopter les modifications aux règlements administratifs de la fondation avec les corrections proposées.

Proposé par : Pauline Tétreault

Appuyé par : Elizabeth Perrault

Adopté à l'unanimité

Présentation par Roger Lepage des modifications aux règlements administratifs de la Fondation fransaskoise (document proposé en annexe) Les points majeurs suivants sont soulignés.

- 4.1.1. Changement majeur souligné : les membres seront dorénavant « tout individu parlant français, ayant 18 ans et plus, ayant fait un don d'au moins 50\$ dans les 12 derniers mois précédant l'AGA »

- 5.1.1 Changement majeur souligné : le CA sera dorénavant constitué de 11 administrateurs (plutôt que 15) dont 6 nommés à l'AGA
- 5.6.1.3 ajouté : Créer des fonds auxiliaires
- 5.6.1.4 ajouté : Créer d'un comité de direction au sein du conseil l d'administration
- 6. Assemblées régionales : Abolition des assemblées régionales
- 7. Assemblée annuelle : nouvelle structure: Assemblée annuelle des membres
- 13.1 pour fin historique

Les corrections suivantes doivent être faites sont au texte du document proposé :

- 7.8.1 Changement : ... si elle recueille *au moins* deux tiers...
- 9.1 Changer « la trésorière ou trésorier » par *trésorerie*
- 14.1 Changement : ... adoptée par *au moins* deux tiers
- 13.1 Changement aux Règlements internes page 26 être en annexe aux règles et règlements de régie interne du conseil d'administration

En bref, les changements principaux sont

1. gouvernance régionale devient provinciale
2. mandat passe de deux ans à 3 ans
3. transparence et imputabilité
4. gouvernance revient aux membres

Adopté à l'unanimité

Annette remercie pour le grand travail de deux ans effectué par les membres du conseil.

Il est proposé de clore la réunion extraordinaire du 11 novembre 2012 à 11h49

Proposé par: Simone Couture

Appuyé par : Eric Lefol